

Groupe de Travail Usages des sites Natura 2000

ZPS littoral augeron
SIC Baie de Seine orientale

Herouville-St-Clair, le 18 février 2014

Relevé de décisions

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles en téléchargement à l'adresse <http://baiedeseine.n2000.fr/participer-a-la-vie-des-sites/reunions-passees>

Ordre du jour

1. Rappel du contexte Natura 2000 et du rôle des opérateurs
2. Présentation du calendrier
3. Diagnostic des usages (présentation des usages ; bilan des connaissances ; méthodes de collectes de données complémentaires)
4. Questions / discussions

Annexe : liste des personnes présentes et excusées

1. Rappel du contexte Natura 2000 et du rôle des opérateurs

L'objectif de la réunion était de proposer un premier état des lieux des usages présents sur les sites Natura 2000 Baie de Seine orientale (SIC) et Littoral augeron (ZPS), les connaissances disponibles, et de proposer des méthodologies de collecte de données complémentaires. Les personnes excusées sont citées en séance.

En introduction, Sandrine Robbe de la DREAL Basse-Normandie rappelle que chaque site Natura 2000 doit disposer d'un document d'objectifs (DOCOB), constitué d'un état des lieux environnemental et socio-économique, ainsi que d'une analyse des interactions entre usages et patrimoine naturel pour conduire à des propositions de mesures de gestion. L'étude des usages est confiée au Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Basse-Normandie, opérateur technique associé à l'Agence des aires marines protégées (AAMP) pour l'élaboration du DOCOB.

Il est précisé que les groupes de travail sont des instances ouvertes (à la différence des COPIL où la liste des membres fait l'objet d'un arrêté préfectoral), et que la participation du plus grand nombre est souhaitée pour une bonne concertation.

Après un tour de table, Nolwenn Hamon du CRPMEM présente les périmètres des sites Natura 2000 concernés, et rappelle les différentes étapes du déroulement de l'élaboration du DOCOB.

2. Présentation du calendrier (par Gwenola De Roton, AAMP)

Suite à l'installation du Comité de pilotage en décembre 2013, les démarches sur ces deux sites Natura 2000 s'échelonneront jusqu'à fin 2015, objectif fixé pour la validation du DOCOB. Des réunions de groupes de travail seront organisées pour traiter spécifiquement des aspects relatifs au patrimoine naturel (cartographie des habitats, enjeux sur les mammifères marins et les oiseaux). Le groupe de travail usages est le premier, et sera suivi par d'autres au fur et à mesure de l'avancement des acquisitions de connaissances. La restitution de ces travaux d'état des lieux sera présentée lors d'un comité de pilotage programmé début 2015, avant des propositions de mesures de gestion.

Pour rappel, en complément d'une question soulevée en séance par Jocelyne Morin (Ifremer), les programmes nationaux d'acquisition de connaissance du patrimoine naturel mis en œuvre par l'AAMP sont :

- PACOMM (programme d'acquisition de connaissances oiseaux et mammifères marins) : répartition des oiseaux et mammifères marins dans les eaux françaises. *Données et rapports*

disponibles à l'adresse : <http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/45>

- CARTHAM (cartographie des habitats marins) : habitats marins dans les sites Natura 2000. Données et rapports disponibles à l'adresse : <http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/43>

3. Diagnostic des usages (par Nolwenn Hamon, CRPMEM)

Les différentes activités identifiées sur les périmètres Natura 2000 ou à proximité (et susceptibles d'interagir avec les sites) sont présentées une par une (*cf. diaporama*). Il a été choisi de présenter, dans un premier temps, les usages pour lesquels des informations existent, puis, pour les autres usages en fonction de l'état des connaissances disponibles, des méthodologies de collecte de données complémentaires, lorsque nécessaire. La présentation de certaines activités a fait l'objet de remarques ou questions :

- Transport maritime

En complément des Grands ports maritimes du Havre et de Rouen, il est conseillé de parler d'HAROPA, ensemble portuaire regroupant les ports du Havre, de Rouen, de Cherbourg et de Paris.

- Extraction de sédiments / immersion de sédiments portuaires

Les volumes de sédiments immergés qui sont présentés correspondent à ceux qui sont autorisés, et non aux volumes réellement déversés en mer. Ce point est à préciser.

Laëtitia Paporé (UNICEM), demande que soient distingués les périmètres globaux étudiés dans le cadre de projets d'extraction de granulats, et les zones réellement en exploitation ou ayant été exploitées (qui concernent des superficies moindres).

Claire Berreville (GPM Rouen) effectue la même demande pour la zone d'immersion de sédiments du Kannik, pour différencier la zone anciennement utilisée, et celle pour les déversements actuels.

De façon générale, il est également souhaité que ces deux activités (extraction et immersion de sédiments) soient traitées séparément, les pratiques et impacts sur le milieu marin étant très différents.

Il est précisé que ces usages sont soumis à évaluation d'incidences Natura 2000, et qu'il n'est donc pas du ressort du Document d'objectifs de traiter à nouveau de leurs impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000.

- Pêche professionnelle

Paul Françoise (CDPMEM 14) précise que les navires du Calvados sont les plus concernés par les périmètres, et demande donc à ce que les nombres de navires et pêcheurs concernés dans ce département soient détaillés par rapport aux données globales de la Basse-Normandie.

Les informations sont détaillées par port dans la suite de la présentation.

Il est précisé que la pêche de l'anguille, autrefois pratiquée dans l'estuaire ne s'exerce plus aujourd'hui en raison de la présence de PCB.

- Pêche à pied professionnelle/cultures marines

Pour répondre à une interrogation relative aux zones de classements sanitaires, il est bien précisé qu'il s'agit de zones classées réglementairement en fonction de la qualité des eaux, et non des zones de pratiques en elles-mêmes.

- Plaisance et sports nautiques

Des suivis de fréquentation (comptage des usagers et caractérisation des pratiques) sont envisagés. Isabelle Rauss (Conservatoire du littoral) propose d'harmoniser ces observations (méthodes et dates) avec les comptages terrestres existants de pêche à pied sur l'estran de la Côte de Nacre (CPIE Vallée de l'Orne/GEMEL Normandie), afin de disposer de données cohérentes. Ces suivis de pêche à pied

s'inscrivent dans le cadre d'un programme Life + « pêche à pied récréative », (suivis sur des sites Life + et des sites hors Life+).

- **Les méthodologies proposées sont acceptées, à savoir :**
 - **Collecte et synthèse des données disponibles (*ensemble des usages*)**
 - **Rencontre des acteurs concernés et représentants des activités (*ensemble des usages*)**
 - **Enquêtes auprès des pêcheurs professionnels (*pêche professionnelle*), sur la base d'un échantillonnage de navires (bas-normands et hauts normands). En vue de la réalisation de l'analyse de risque de dégradation des habitats par la pêche, rendue obligatoire, le territoire de l'estuaire de Seine sera pris en compte, en partenariat avec l'opérateur de ce site et avec le CRPMEM Haute-Normandie. La structure de l'échantillonnage privilégiera les navires ayant une activité côtière (les plus petits) et ceux pratiquant une activité potentiellement impactante sur les fonds.**
 - **Suivis de fréquentation nautique (*usages de loisir*), depuis les sémaphores ou des points de vue à la côte, en cohérence avec les suivis existants sur l'estran. La pertinence de questionnaires à destination des usagers de loisir est à étudier.**

Concernant la communication et le suivi de la démarche, il a été précisé que le site internet dédié à Natura 2000 en Baie de Seine est en cours d'actualisation.

4. Questions / discussions

Les discussions ont porté sur les interactions entre les différents usages de l'estran (char à voile, pêche à pied, kite-surf, chevaux...) et sur les problèmes de sécurité associés. Ces pratiques ne sont pas traitées par Natura 2000. L'utilisation de l'estran par les chevaux relève par exemple de la compétence des maires des communes littorales, qui peuvent prendre des arrêtés pour la réglementer. Quelques élus présents informent de l'existence d'arrêtés à ce sujet sur leur territoire.

La question du portail déclaratif pour la pêche récréative a été évoquée : le fait que ces déclarations soient volontaires ne permet pas une évaluation correcte de la fréquentation. Il est déploré que la déclaration des chasseurs sous-marins qui était obligatoire jusqu'en 2008 auprès des services des affaires maritimes n'existe plus. La variabilité temporelle des activités de loisir nautique est également soulevée et mérite d'être considérée. Il ressort qu'il est indispensable de disposer d'une bonne connaissance des pratiques afin de proposer des mesures qui en tiennent compte au mieux.

En réponse au questionnement de Thomas Lecarpentier (Maison de l'Estuaire) sur l'articulation de ce GT avec l'étude sur les usages, Sandrine Robbe explique qu'une réflexion sur les usages de baie de Seine a été initiée début 2014 par l'Etat, en partie pour répondre aux inquiétudes des pêcheurs, sous l'autorité des préfets maritime et de Haute-Normandie. La démarche sera dans un premier temps interne aux services de l'Etat avec un appui technique de l'AAMP et du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), avant d'être élargie aux autres acteurs. Il s'agit d'un travail de construction SIG et de l'élaboration d'un volet prospectif aboutissant à des propositions permettant d'aller vers une vision stratégique des usages.

Thomas Lecarpentier demande à être associé aux réflexions méthodologiques et à l'acquisition des données sur les activités, et propose l'aide de la Maison de l'estuaire sur ce point. Gwenola De Roton précise que l'objectif n'est pas de refaire l'état des lieux existant sur le site Estuaire de Seine, mais de se pencher plus particulièrement sur les activités de pêche professionnelle, afin d'assurer une cohérence sur ces deux sites pour la réalisation de l'analyse de risque.

Des échanges ont eu lieu avec le CRPMEM et l'AAMP suite au groupe de travail, afin de mutualiser et les travaux et de partager les expériences sur ces questions. Des pistes de travail pour la partie estuarienne ont été évoquées, qui sont à étudier : comptages des activités récréatives lors de sorties ornithologiques en mer, participation aux comptages nationaux de pêcheurs à pied, utilisation de suivis par vidéo depuis l'îlot du Ratier, sorties en mer dédiées aux comptages des navires de plaisance.

Un parallèle a été fait avec les sites Natura 2000 de l'ouest de la baie de Seine, pour savoir si les mêmes mesures de gestion seraient mises en œuvre sur l'ensemble de ces sites. Les pêcheurs sous-marins se disent inquiets des propositions de baie de Seine occidentale (qui font l'objet de discussions

en parallèle avec les acteurs concernés), et rappellent que leur pratique se veut respectueuse de l'environnement. Sandrine Robbe répond qu'il n'est pas possible de présager des résultats de l'analyse de risque et des conclusions des états des lieux. Toutefois, l'analyse de risque devra être réalisée de manière cohérente à l'échelle de la façade maritime, avec un principe d'équité de traitement entre pêche professionnelle et pêche récréative. La démarche menée par l'AAMP se base sur une réflexion partagée pour répondre aux objectifs Natura 2000 au sens large, prendre en compte les activités professionnelles, assurer une équité de traitement avec les activités de loisirs et anticiper la démarche à venir des réserves halieutiques qui constitue déjà un engagement du Grenelle de la Mer.

Concernant les propositions en Baie de Seine occidentale, elles ont été faites sur la base des connaissances obtenues lors de l'état des lieux, partielles en raison du faible retour des questionnaires d'enquête, et elles ont besoin d'être affinée avec les usagers (objet de la réunion de l'après-midi). Il est donc important d'avoir le maximum de connaissances précises des pratiques.

Vincent Caillard (FCSMP) note que les conséquences socio-économiques de mesures portant sur la pêche récréative ne sont pas anodines.

Parmi les points divers, il a été question du groupe de travail relatif aux énergies marines renouvelables, à la sécurité maritime (à ne pas confondre avec la sûreté maritime), ainsi qu'à la modification de la réglementation sur la pêche de la raie brunette.

Il est rappelé que tous les sujets ne font pas l'objet de Natura 2000.

En l'absence de question complémentaire, les participants sont remerciés de leur présence et il leur est donné rendez-vous aux prochains groupes de travail et comités de pilotage ainsi que lors des enquêtes à venir, pour les usagers concernés.

ANNEXE : participants au groupe de travail Usages

Personnes présentes

Mr BERNEDE, Mairie de Ouistreham
Claire BERREVILLE, Grand port maritime de Rouen
Pierre-Michel BON GLORO, DDTM du Calvados
Vincent CAILLARD, Fédération Chasse sous-marine passion (FCSMP)
Gwenola DE ROTON, Agence des aires marines protégées
Hugues ESCLAFFER, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) Direction Nord-ouest
Paul FRANCOISE, CDPMEM Calvados
Nolwenn HAMON, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Basse-Normandie
Yann JONCOURT, Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux Normandie (GEMEL Normandie)
Jessica LAMBERT, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie
Thomas LECARPENTIER, Maison de l'estuaire
Cécile LIDEC, Communauté de communes Cœur Côte fleurie
Amael MACRON, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM) Normandie
Jocelyne MORIN, Ifremer Port en Bessin
Laetitia PAPORE, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM) Normandie
Isabelle RAUSS, Conservatoire du littoral
Guy RENAUDIER, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime
Sandrine ROBBE, DREAL Basse-Normandie
Guy RUYTER, Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)
David SELLAM, Direction interrégionale de la mer (DIRM) Manche Est - mer du Nord
Michel SIQUOT, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France – Comité départemental du Calvados
Vincent TOISON, Agence des aires marines protégées
Jean-Claude TRILLEST, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France – Comité départemental du Calvados

Personnes excusées

Frédérique BLED, Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée de Normandie
Bruno CHANDAVOINE, DRDJSDS Basse Normandie
Philippe HUBERT, ports normands associés
Gérard PAUL, FPPMA du Calvados